



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 29 juin 2020, le Conseil communal de MIES

- **Assermente** Stéphane HERNACH
- **Décide** de reconduire le DISREN sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025),
De reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
De reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab. et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
Que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.
- **élit** le Président du Conseil communal : Jean-Louis PHILIPPIN
- **élit** les 2 Vice-Présidents : Jean-Pierre STREIT et Jean-Luc RAY
- **élit** les 2 scrutateurs : Francis DEPERROIS et Dominique HUG
- **élit** les 2 scrutateurs suppléants : Alexandra HEPP et Ariane WINIGER
- **élit** les 5 membres de la Commission des finances : Fabiola GAVILLET VOLLENWEIDER, Dominique HUG, François MARCHAL, Jack SHELDON et John TIDMARSH
- **élit** les 5 membres de la Commission de gestion : Francis DEPERROIS, Yves LUGINBÜHL, Serge MIR, Catherine OLIVER et Gnilane SAGNA
- **élit** un délégué à l'ASCOT : Francine GIAUQUE
- **élit** un délégué à l'AJET : Mathieu BERTINAT
- **élit** un membre de la Commission de l'environnement : Steven MOSES
- **élit** les 3 membres de la Commission ad-hoc pour l'étude d'une nouvelle association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte : Mathieu BERTINAT, Dominique HUG et Gnilane SAGNA

- **décide** d'accepter les comptes 2019 tels que présentés dans le préavis municipal No 2/2020
- **décide** d'accepter le préavis No 3/2020, sous condition de l'amendement, et d'autoriser la Municipalité à signer la convention afin de pouvoir continuer la procédure du Plan d'affectation *Rives du Lac*,
d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.-,
de prélever le montant sur la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée maximale de 50 ans.

Conformément aux articles 110 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 29 juin 2020

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis PHILIPPIN

G. SAGNA